



Le Conseil de l'OACI, à nouveau préoccupé par les essais de missiles de la République populaire démocratique de Corée

Publication immédiate

Montréal, le 15 mars 2022 – Étant donné que la République populaire démocratique de Corée continue ses essais de missiles dans l'espace aérien international, le Conseil de l'OACI engage de nouveau le pays à agir conformément à la *Convention relative à l'aviation civile internationale* (Convention de Chicago) et à se conformer aux normes et pratiques recommandées (SARP) applicables de l'OACI.

En tant qu'État membre de l'OACI, la République populaire démocratique de Corée est censée informer les pays adjacents de toute activité ou de tout incident se produisant sur son territoire et pouvant présenter des risques pour les vols d'aviation civile réalisés à proximité et les routes aériennes qu'ils empruntent. Ainsi, au nombre des facteurs qui peuvent avoir des incidences sur l'aviation civile on compte, entre autres, les nuages de cendres volcaniques causés par des éruptions locales ou des essais aériens de missiles.

L'organe directeur de l'OACI a exprimé une nouvelle fois son inquiétude après le lancement inopiné de missiles à plusieurs reprises, ce qui présente un risque grave pour l'aviation civile internationale. Ces essais sont en outre réalisés en dépit des résolutions 1718, 2270 et 2321 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Dans une décision récente, le Conseil a demandé au Secrétariat de continuer à suivre activement la situation.



Ressources pour les rédacteurs

[Conseil de l'OACI](#)

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée par des gouvernements en 1944 pour appuyer leurs activités diplomatiques dans le domaine du transport aérien international. Depuis lors, les pays ont adopté, dans le cadre de l'Organisation, plus de 12 000 normes et pratiques qui les aident à harmoniser leur réglementation nationale sur la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la capacité de l'aviation ainsi que la protection de l'environnement en aviation, et à établir ainsi un réseau véritablement mondial. Les tribunes de l'OACI offrent aussi la possibilité à des groupes du secteur, des organisations non gouvernementales de la société civile et d'autres acteurs du transport aérien officiellement reconnus de faire valoir leurs avis et leurs idées auprès des décideurs publics.

Informations générales :

communications@icao.int

Twitter : [@ICAO](https://twitter.com/ICAO)

Personne à contacter pour les médias :

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](https://twitter.com/wraillantclark)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)